

DEMANDEUR

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Situation familiale

(marié, veuf, concubin, divorcé, célibataire)

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

Date de naissance

Tél. Domicile

Tél. Portable

E-mail

Entreprise

N° Immat.
Véhicule

(La Poste, France-Télécom, Filiale, Autre)

Métier ou Service

Situation professionnelle

(enseigne, courrier, colis, BP...)

(actif, retraité)

Réf. : _____

N° ADH 2023 : _____

PARTICIPANTS

Nom, Prénom du demandeur

Date de naissance

Sexe

Parenté

Nom, Prénom du Conjoint, Concubin

Nom, Prénom

**Attention : aucun dépassement de la capacité maximum de personnes n'est admis.
Bien vérifier la capacité maximum de place des installations.**

SOUHAITS

N'hésitez pas à nous communiquer plusieurs choix par ordre de préférence. Nous pourrions vous proposer

des solutions supplémentaires si nos logements sont complets aux dates demandées.

Lieux souhaités	Type hébergement mobil. 6 pl., mobil. 5 pl., mobil. 4 pl Appartement	Date du séjour	
		Début	Fin

Semaine

Durée

A retourner au Comité des Œuvres Sociales du Finistère - 32, rue du Président Sadate - 29109 QUIMPER CEDEX

JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- le dernier bulletin de salaire de l'agent actif demandeur
- pour les retraités, un justificatif d'appartenance à la Poste ou à France-Télécom (copie du livret de pension)
- bulletin d'adhésion 2023 avec le règlement si adhésion non souscrite au moment de la demande

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessous et m'engage à laisser le logement propre à l'issue de mon séjour (le ménage est systématiquement contrôlé après chaque passage), sous peine d'encaissement de la caution.

Le
Signature obligatoire

CONDITIONS GENERALES

Préambule : en signant une adhésion au cos 29, vous adhérez à une association de Loi 1901, gérée par des bénévoles. Vous vous engagez à respecter les conditions générales suivantes :

Les hébergements que nous proposons sont uniquement des **locations**.

Vous devrez assurer l'entretien de l'hébergement, signaler tous dysfonctionnements, avec si possible, des preuves (photos) et en informer le cos au plus tard 72 H après votre arrivée, par téléphone ou par mail. Toutes réclamations faites à l'issue du séjour ne seront pas prises en compte.

L'entretien doit être assuré avec le plus grand soin, ainsi que le ménage de fin de séjour. Tout manquement entraînera l'encaissement de la caution (80 €), ainsi qu'une possible suspension de votre adhésion. **De plus, les animaux sont interdits, ainsi que fumer à l'intérieur du logement.**

En cas de détérioration du mobilhome ou perte d'objet, le cos 29 se réserve également le droit de retenir la caution de 300 €.

Vous devrez respecter les règlements collectifs du lieu d'hébergement (règlement de copropriété ou du camping).

Votre demande de séjour est acceptée :

Vous ne souhaitez pas y donner suite : vous renvoyer par retour du courrier la lettre d'acceptation **barrée en croix**, (afin de ne pas pénaliser des collègues en attente).

Vous décidez de séjourner dans le site qui vous est proposé :

Vous devez verser **sous huit jours des arrhes** (25 % du montant du séjour) pour que la réservation devienne définitive à réception.

Le solde vous sera demandé **un mois avant le début du séjour.**

La situation évolue d'une manière non prévue initialement :

Toute modification (durée du séjour, nombre de personnes inscrites) **doit être signalée** et enregistrée pour validation.

Dans le cas contraire, l'hébergement n'est pas garanti et pourra être refusé.

Vous devez annuler votre séjour pour une raison valablement justifiée, les sommes versées vous seront partiellement remboursées :

Plus d'un mois avant la date du séjour : une **retenue de 5 %** du montant total de la facture sera effectuée sur la somme versée.

Moins d'un mois avant la date du séjour, la **retenue sera de 10 %** du montant total de la facture.

Moins de 15 jours avant la date du séjour et si celui-ci n'est pas réattribué, la totalité des arrhes sera retenue. Dans tous les cas les frais de dossier (15 €) et l'adhésion ne seront pas remboursés.

Dans des cas particuliers, pour motif grave et sur présentation de justificatifs, une déduction laissée à l'appréciation du cos, pourra être accordé aux familles signalant leur arrivée tardive ou leur départ anticipé.

A la fin du séjour, le cos vous délivrera une facture acquittée.

Les séjours dans nos hébergements n'ouvrent pas droit à la participation administrative pour les retraités.

**Nous serons heureux de vous accueillir
Et vous souhaitons dès maintenant un agréable séjour**

INFOS PRATIQUES

CHEQUES-VACANCES ACCEPTES

Tarifs à la semaine, redevances camping comprises,
frais de dossier et taxes de séjour en sus

2 cautions : 300 € + 80 € (sauf St Marc sur Mer, Groléjac, Corse et Espagne)

Le camping se réserve également le droit de vous réclamer une caution à votre arrivée.

Allocations vacances pour les enfants de moins de 20 ans.

Aide COGAS (sur la 1ère semaine) **réservée aux postiers actifs, en fonction du quotient familial.**

Pour le confort de tous, les animaux ne sont pas admis dans nos hébergements.

La réservation est définitive à réception des arrhes.

Possibilité de week-end (hors juillet-août),

2 nuits minimum 90 €, puis 25 €/nuit supplémentaire (4 nuits maxi)

PRIORITE A LA SEMAINE